



# CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Prix en euros (sauf indication contraire),  
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

## ➤ EXTRAIT STANDARD DES TARIFS AU 01/01/2024 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)


Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance ( <u>Internet</u> <sup>(1)</sup> , <u>téléphone fixe</u> <sup>(2)</sup> , <u>téléphone mobile</u> <sup>(2)</sup> , SMS <sup>(2)</sup> , etc.) <sup>(3)</sup> : <b>Direct Ecureuil</b> <sup>(4)</sup>	<b>Gratuit</b>
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par téléphone mobile <sup>(2)</sup> , SMS <sup>(2)</sup> : <b>AlertEcureuil Formule Individuelle</b>	<b>2,60 €/mois</b> Soit un total de <b>31,20 €/an</b>
<b>AlertEcureuil Formule Famille</b>	<b>4,15 €/mois</b> Soit un total de <b>49,80 €/an</b>
Tenue de compte	<b>19,09 €/an</b> <sup>(4)</sup>
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale	
• à débit immédiat : <b>Carte Visa Classic</b>	<b>44,50 €/an</b>
• à débit différé : <b>Carte Visa Classic</b>	<b>44,50 €/an</b>
• à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique : <b>Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique</b> <sup>(5)</sup>	<b>42,60 €/an</b>
• à débit immédiat et à autorisation systématique : <b>Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique</b> <sup>(6)</sup>	<b>42,60 €/an</b>
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	<b>1,14 €/retrait</b> (payable à partir du 4 <sup>ème</sup> retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : <b>Assurance sur Compte</b> <sup>(7)</sup>	<b>36,00 €/an</b> pour une formule individuelle
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :	
• en agence	<b>3,90 €/virement</b>
• par Internet <sup>(1)</sup>	<b>Gratuit</b>
Prélèvement	
• frais par paiement d'un prélèvement SEPA	<b>Gratuit</b>
• frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	<b>Gratuit</b>
Commission d'intervention	<b>8,00 €/opération</b> avec un plafond de <b>80,00 €/mois</b>

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code monétaire et financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.



### Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône , vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).

(1) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès. (2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur. (3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné. (4) Prélèvement trimestriel. (5) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. (6) La carte Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, d'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et des majeurs protégés. (7) Assurance sur Compte est un contrat BPCÉ Assurances IARD Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

# SOMMAIRE

> Extrait standard des tarifs au 01/01/2024 aux particuliers .....	02
---	----

## 1 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

> Ouverture, transformation, clôture.....	04
> Relevés de compte .....	04
> Tenue de compte.....	04
> Services en agence .....	05
> Services bancaires de base .....	06
> Prestations de base .....	06

## 2 BANQUE À DISTANCE

.....	07
-------	----

## 3 VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services) .....	08
> Virements .....	11
> Prélèvements/TIP/SEPA.....	12
> Chèques .....	12
> Autres services .....	13
> Offres qui ne sont plus commercialisées.....	13

## 4 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

> Les Formules.....	14
> Enjoy.....	17
> Tarifications spécifiques agence Enjoy .....	18
> Offre Satellis .....	18
> Offre Coloc' .....	18
> OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) .....	19
> Forfait SCI Patrimoniale.....	19
> Offres qui ne sont plus commercialisées.....	20

## 5 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

> Commission d'intervention.....	23
> Opérations particulières.....	23
> Incidents de paiement.....	24
> Plafonnements spécifiques.....	25

## 6 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

> Découverts et autorisations de découvert.....	25
> Crédits à la consommation .....	26
> Crédits immobiliers .....	26
> Garanties .....	27
> Assurance .....	27

## 7 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

> Épargne bancaire.....	28
> Placements financiers.....	29
> Services de Gestion Privée .....	30
> Assurance vie, contrat de CAPI, Plan d'Épargne Retraite Individuel.....	30
> Gestion sous mandat .....	30
> Parts sociales.....	30

## 8 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

> Vous assurer ainsi que vos proches.....	31
> Assurer vos biens.....	31
> Vous protéger au quotidien .....	32
> Assurer votre épargne .....	32
> Protéger vos moyens de paiements .....	32
> Offres qui ne sont plus commercialisées.....	32

## 9 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

> Frais de succession .....	33
> Autres prestations.....	33

## 10 OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

> Option internationale .....	34
> Change manuel .....	34
> Opérations par carte bancaire .....	35
> Opérations par chèques.....	35
> Virements non SEPA.....	36
> Offres qui ne sont plus commercialisées.....	36

## 11 INFORMATIONS UTILES

> Pour rester en contact avec votre banque à tout moment.....	37
> Nos partenaires/mentions légales .....	37
> Informations complémentaires .....	38

## 12 RÉSOUDRE UN LITIGE

> Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié .....	39
> Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige.....	39

# 1 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



## > OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt ..... **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint ..... **64,70 €**
- Service d'aide à la mobilité bancaire **LA**
  - Vers la Caisse d'Épargne (Domilis) ..... **Gratuit**
  - Vers une autre banque (récapitulatif sur 13 mois des virements et prélèvements récurrents sur compte de dépôt) ..... **Gratuit**
- Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois ..... **Gratuit**
- Courrier de mise en demeure (hors compte débiteur ou prêt en impayé) ..... **Gratuit**
- Frais d'arrêté de compte (tutelle) ..... **16,50 €**
- Frais d'arrêté de compte pour liquidation de communauté ..... **55,00 €/personne**

## > RELEVÉ DE COMPTE

Selon périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Autre périodicité par relevé	<b>1,30 €</b>	<b>1,30 €</b>

- Relevé annuel de frais **LA** ..... **Gratuit**
- Frais d'édition d'un historique de compte au guichet ..... **2,16 €/édition**

## > TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte **LA** de dépôt (hors forfaits)<sup>(1)</sup> -26 ans **Gratuit** ..... **19,09 €/an**
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif<sup>(2)</sup> ..... **30,00 €/an**



### Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

(1) Exonération de frais de tenue de compte pour les détenteurs d'un compte de dépôt sans moyen de paiement. Les clients titulaires d'une offre groupée de services sont exonérés des frais de tenue de compte. Frais prélevés au trimestre.

(2) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevé annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du solde créditeur.

## > SERVICES EN AGENCE

### VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence..... **Gratuit**
- Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice) ..... **5,10 €/opération**

### RECHERCHE DE DOCUMENT(S)<sup>(1)</sup>

- Frais de recherche d'historique de compte (par compte et par année, sur les 10 dernières années) .. **18,70 €**
- Frais de recherche de documents archivés<sup>(2)</sup> (par document demandé, sur les 10 dernières années) **18,70 €**
- Frais de recherche pour attestation de situation de compte (IFI) ..... **56,50 €**
- Autre recherche dont recherche de preuve<sup>(2)</sup> ..... **Sur devis**
- Frais de recherche complexe ..... **À partir de 20,00 €**
- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)..... **20,80 €**

### AUTRES SERVICES

- Attestation des avoirs ..... **20,50 €**
- Lettres accréditives ..... **16,60 €/lettre**
- Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire (IBAN-BIC)..... **Gratuit**
- Frais de location de coffre-fort (selon contenance)
  - Coffre A ..... **78,00 €/an**
  - Coffre B ..... **114,40 €/an**
  - Coffre C ..... **150,80 €/an**
  - Coffre D ..... **161,20 €/an**
  - Coffre E ..... **171,60 €/an**
  - Coffre F ..... **208,00 €/an**
  - Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)..... **Frais réels par ouverture**



### IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

(1) Hors champs d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-1 du Code monétaire et financier.

(2) Hors relevés de compte, hors champs d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L.133-1 du Code monétaire et financier.

## > SERVICES BANCAIRES DE BASE<sup>(1)</sup> ..... **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA<sup>(2)</sup>, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet<sup>(3)</sup>, téléphone fixe<sup>(4)</sup>, téléphone mobile<sup>(4)</sup> SMS<sup>(4)</sup>, etc.)<sup>(5)</sup>,
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de billets de l'organisme teneur de compte,
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne,
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- La réalisation des opérations de caisse.




### **À SAVOIR**

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (voir définition de la commission d'intervention en page 23).

Commission d'intervention (pour les clients détenteurs des Services Bancaires de Base). **4,00 €/opération**  
(dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)

## **LES PRESTATIONS DE BASE<sup>(1)</sup>**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte ..... **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an ..... **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire ..... **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires ..... **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ..... **Gratuit**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires ..... **Gratuit**
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte ..... **Gratuit**
- Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ..... **Tarif indiqué dans cette brochure**
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte ..... **Tarif indiqué dans cette brochure**
- Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne ..... **Tarif indiqué dans cette brochure**

(1) Services définis à l'article D.312-5-1 du Code monétaire et financier modifié par Décret n°2018-229 du 30 mars 2018 - art.21, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même Code  Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Hors virement SEPA instantané.

(3) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

(4) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(5) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

# 2 BANQUE À DISTANCE



- Direct Ecureuil ..... **Gratuit**  
Abonnement à des services de banque à distance (Internet<sup>(1)</sup>, téléphone fixe<sup>(2)</sup>, téléphone mobile<sup>(2)</sup>, SMS<sup>(2)</sup> etc.)<sup>(3)</sup>
- e-Documents ..... **Gratuit**  
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Secur'Pass ..... **Gratuit**  
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Agrégation de comptes ..... **Gratuit**  
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL)  
(fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont vous êtes le titulaire).
  - Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP ..... **Gratuit**
  - Lecteur CAP ..... **Gratuit**
- Coffre-fort numérique<sup>(1)(4)</sup>  
Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.
  - 5 Go 18/25 ans -50% ..... **Gratuit 3 mois puis 1,24 €/mois**
- Webprotection ..... **Gratuit**  
Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.
- Moneypitch ..... **Gratuit**  
Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales, réservé à la clientèle Banque du Dirigeant.
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
  - Formule individuelle -26 ans -50% ..... **2,60 €/mois**
  - Formule famille -26 ans -50% ..... **4,15 €/mois**
- Libre Service Ecureuil ..... **Gratuit**  
(service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Caisse d'Epargne)

## Pilotage de la carte bancaire sur votre banque à distance<sup>(5)</sup>

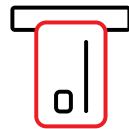
- Consultation du code confidentiel de la carte<sup>(6)</sup> ..... **Gratuit**
- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte ..... **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse ..... **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum) ..... **Gratuit<sup>(7)</sup>**
- Désactivation/activation des paiements à distance ..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger ..... **Gratuit**

## Mais aussi des fonctionnalités spécialement pour les parents d'enfants mineurs détenteurs d'une carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique<sup>(7)</sup>.

- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur<sup>(7)</sup> ..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur<sup>(7)</sup> ..... **Gratuit**

(1) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès. (2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur. (3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné. (4) Service non commercialisé auprès des mineurs. (5) Sous réserve d'éligibilité et/ou d'enrôlement à Secur'Pass. (6) Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles. (7) Dans la limite des seuils/plafonds.

# 3 VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



## > CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)



### Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte, est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

### Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

### Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

### Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre de Services Bancaires de Base, d'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et des majeurs protégés.

## COTISATION CARTE

### Cartes de retrait

- Carte de retrait nationale<sup>(1)</sup> ..... 28,60 €/an
- Carte Equilibra Interbancaire ou carte Noméa<sup>(2)</sup> ..... 29,10 €/an
- Carte Nomade ..... 15,00 €/an

Envoi de carte en recommandé ..... 8,15 €



## Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel)	Visa Infinite <sup>(2)</sup>	Visa Platinum <sup>(2)</sup>	Visa Premier <sup>(2)</sup>	Visa Classic <sup>(3)</sup>	Visa Classic à contrôle de solde systématique <sup>(4)</sup>	Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique <sup>(5)</sup>
-26 ans - 50 % <sup>(1)</sup>						
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	-	-	138,30 € /an	44,50 € /an	-	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	334,85 € /an	205,90 € /an	137,25 € /an	44,50 € /an	-	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)	-	-	-	-	-	42,60 € /an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)	-	-	-	-	42,60 € /an	-



### À SAVOIR

50 % de réduction sur la seconde carte de prix égal ou inférieur sur le même compte joint (offre non cumulable avec une autre promotion).

## Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)<sup>(6)</sup>

Cartes (tarif annuel)	Visa Platinum IZICarte	Visa Premier IZICarte	Visa Classic IZICarte
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	-	138,30 €	44,50 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	205,90 €	137,25 €	44,50 €



### À SAVOIR

Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé.

## PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE<sup>(7)</sup> ..... **Gratuit**

Visa Europe Limited, société de droit anglais, dont le siège social est situé 1 Sheldon Square, Londres W2 6TT, Royaume Uni, immatriculée sous le numéro 5139966, agissant au travers de sa succursale française, dont les locaux sont situés social 21, boulevard de la Madeleine à PARIS (75001), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 509 930 699. n° de TVA intracommunautaire FR 65 509 930 699

(1) Ne concerne pas les cartes Visa Infinite et Platinum. (2) Carte non commercialisée auprès des mineurs. (3) Les cartes Visa Classic sont commercialisées auprès des mineurs à partir de 16 ans avec accord parental.

(4) Carte uniquement commercialisée pour les clientèles : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et majeurs protégés. (5) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. (6) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs. (7) Voir détail zone EEE page 38.

## RETRAIT D'ESPÈCES

### Retrait d'espèce en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Caisse d'Épargne ..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Caisse d'Épargne avec une carte de retrait à usage unique
  - émise par l'agence de domiciliation de votre Caisse d'Épargne ..... **Gratuit**
  - émise par une autre agence Caisse d'Épargne Loire-Centre ..... **3,50 €<sup>(1)</sup>**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Carte Visa à contrôle de solde systématique, Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique, Visa Classic, Visa Classic Izicarte et Visa Sensea <sup>(2)</sup>	Carte Visa Premier et Visa Premier Izicarte	Carte Visa Platinum, Visa Platinum Izicarte et Visa Infinite
<b>Gratuit</b> (jusqu'à 3 retraits dans le mois) <b>1,14 €/retrait</b> (à partir du 4 <sup>ème</sup> retrait dans le mois)	<b>Gratuit</b> (jusqu'à 6 retraits dans le mois) <b>1,14 €/retrait</b> (à partir du 7 <sup>ème</sup> retrait dans le mois)	<b>Gratuit</b> Retraits illimités

- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre Caisse d'Épargne ..... **6,25 €**
- Retraits SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Épargne) ..... **1,00 €/retrait**

### LES AUTRES SERVICES CARTE

- Service e-Carte bleue (paiement sécurisé sur Internet) ..... **12,48 €/an**
- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne ..... **Gratuit**
- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte en agence ..... **9,50 €**  
(gratuit depuis l'application mobile<sup>(3)</sup>)
- Refabrication de la carte avant échéance ..... **Tarif de la carte**
- Mise en place d'un plafond exceptionnel de retraits d'espèces ou de paiement de la carte<sup>(4)</sup>. **20,00 €**  
(gratuit depuis DEI\* ou l'application mobile)<sup>(5)</sup>
- Blocage des moyens de paiements à distance ..... **Gratuit**
- Service retraits déplacés illimités ..... **1,24 €/mois**  
Retraits illimités en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale.

\* DEI : Direct Ecureuil Internet.

(1) Hors Services Bancaire de Base (SBB), Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF) et Personnes Protégées.


(2) Arrêt commercialisation depuis 02/2021.

(3) Sous réserve d'éligibilité et/ou d'enrôlement à Sécur'Pass.

(4) Sous réserve d'éligibilité.

(5) Sous réserve d'éligibilité et/ou d'enrôlement à Sécur'Pass et dans la limite des seuils/plafonds.

## > VIREMENTS<sup>(1)</sup>

- Réception d'un virement SEPA<sup>(2)</sup>  occasionnel ou permanent ..... **Gratuit**

### ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

#### Frais par virement vers un compte Caisse d'Épargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone <sup>(3)</sup> )	Via Internet <sup>(4)</sup> (Direct Ecureuil Internet)	Via application mobile
Virement occasionnel	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Virement permanent	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Virement instantané occasionnel de 0 jusqu'à 3 000 €	-	1,00 €	1,00 €

#### Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone <sup>(3)</sup> )	Via Internet <sup>(4)</sup> (Direct Ecureuil Internet)	Via application mobile
Virement occasionnel	3,90 €	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Virement permanent	1,55 €	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Virement instantané occasionnel de 0 jusqu'à 3 000 €	-	1,00 €	1,00 €

#### Autres opérations

- Service Paylib entre amis ..... **Gratuit**  
Service permettant d'effectuer des virements SEPA occasionnels avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300 € par jour
- Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission ..... **Gratuit**
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort ..... **15,30 €**
- Frais par virement prioritaire occasionnel ..... **17,40 €**

(1) Virements en euros réalisés dans la zone EEE (voir détail zone EEE page 38). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 34.

(2) SEPA, voir définition en page 38.

(3) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(4) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

## > PRÉLÈVEMENTS/TIP/SEPA<sup>(1)</sup>

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ..... **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ..... **Gratuit**
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements ..... **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA..... **Gratuit**
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA..... **18,00 €/opération**
- Opposition tout prélèvement SEPA..... **30,65 €/opération**

	En agence	Sur Internet <sup>(2)</sup>
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche du montant ou de la périodicité de prélèvements (par couple ICS/RUM ou ICS)	<b>Gratuit</b>	-
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche (créanciers autorisés)	<b>Gratuit</b>	-



### ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National Emetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

### RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

## ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

- Ouverture du service d'émission de prélèvement..... **Gratuit**
- Création, modification et gestion du mandat ..... **Gratuit**
- Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement ..... **Gratuit**
- Émission d'un prélèvement SEPA..... **Gratuit**
- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis ..... **15,30 €**
- Frais de demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis ..... **15,30 €**
- Paiement d'un TIPSEPA ..... **Gratuit**

## > CHÈQUES

- Mise à disposition de chéquier à l'agence ..... **Gratuit**
- Remise de chèque(s) ..... **Gratuit**
- Remise de chèque(s) compensable en France :
  - date de valeur ..... **J + 1 jour ouvré<sup>(3)(4)</sup>**
  - délai d'encaissement..... **Jusqu'à J + 21 jours calendaires<sup>(3)(5)</sup>**
- Émission d'un chèque de banque sur compte de dépôt ou livret<sup>(6)</sup>(hors Livret A)..... **14,55 €**
- Paiement d'un chèque..... **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier ..... **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile en automatique
  - Envoi par lettre recommandée (ajustable selon frais postaux)..... **8,15 €**
  - Envoi par courrier simple ..... **Gratuit**

(1) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA en page 38).


(2) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

(3) J : date de comptabilisation.

(4) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(5) Sauf exception prévue à l'art. 6.3.2 des conditions générales de la convention de compte de dépôt et à l'article 2.1 des conditions générales des conventions des produits d'épargne (Livret A, Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Jeune, Compte Épargne Logement)

(6) Gratuit dans le cadre du Livret A.

- Frais d'envoi de chéquier à domicile par l'agence
  - Envoi par lettre recommandée (ajustable selon frais postaux)..... **10,30 à 11,70 €**
  - Envoi par courrier simple ..... **3,00 à 4,60 €**
- Frais d'émission d'un chèque de banque  en agence ..... **14,55 €**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois ..... **7,80 €**




### La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

### Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

## OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s)  par l'émetteur ..... **16,15 €/formule**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur ..... **28,20 €/carnet**
- Frais pour contestation abusive sur paiement par chèque ..... **44,00 €/opération**

## > AUTRES SERVICES

- Service opérations courantes illimitées ..... **2,80 €/mois**  
Chèques de banque, émission de virements et prélèvements SEPA sur tous canaux, recherche simple de documents de moins d'un an, etc.



## > OFFRES QUI NE SONT PLUS COMMERCIALISÉES

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique) Carte Visa Electron SENSEA ..... **42,60 €**
- Carte Teoz<sup>(1)</sup> (carte associée à un crédit renouvelable) ..... **12,00 €/an**
- Choix du visuel - visuel de collection permanente (arrêt du service en juin 2021 sauf pour les visuels Olympique de Marseille (arrêt du service au 30 juin 2022))
  - Carte Visa Classic Izicarte, Carte Visa Classic ..... **12,30 €**
  - Carte Visa Premier Izicarte, Carte Visa Premier ..... **Gratuit**
- Choix du visuel - visuel personnel
  - Carte Visa Classic Izicarte, Carte Visa Classic ..... **12,30 €**

# 4 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



## > LES FORMULES



### À SAVOIR

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire<sup>(1)</sup>.

Ces offres sont composées des services suivants :

### FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

#### Cartes bancaires disponibles<sup>(2)</sup>

Autres services inclus dans l'offre

	Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique <sup>(3)</sup> ou Visa Electron Sensea <sup>(4)</sup>	Visa Classic <sup>(5)</sup> ou Visa Classic IZICARTE <sup>(6)</sup> Débit Immédiat ou Débit Différé
	<ul style="list-style-type: none"><li>Abonnement à des services de banque à distance (Internet<sup>(7)</sup>, téléphone fixe<sup>(8)</sup>, téléphone mobile<sup>(9)</sup>, SMS<sup>(9)</sup>, etc.)<sup>(9)</sup> : Direct Ecureuil</li><li>Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique</li><li>Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil</li><li>Un chéquier<sup>(10)</sup></li><li>Les services EPARFIX ou EPARPLUS</li><li>L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne</li><li>Tenue de compte</li><li>Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)</li><li>Autorisation de découvert<sup>(11)</sup></li></ul>	
Formule Famille <sup>(1)</sup>		12,45 €/mois
Formule Individuelle <sup>(12)</sup>		6,20 €/mois
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans		50 % de réduction
Formule Individuelle Jeunes Mineurs		1,00 €/mois
Professionnels <sup>(13)</sup>		50 % de réduction

(1) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint...). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge.

(2) Parmi les cartes disponibles : si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les «parents» composant la famille. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(3) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(4) Arrêt de commercialisation depuis 02/2021.

(5) Les cartes Visa Classic sont commercialisées auprès des mineurs à partir de 16 ans avec accord parental.

(6) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(7) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

(8) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(9) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

(10) Les chéquiers ne sont pas commercialisés auprès des mineurs.

(11) Aucune autorisation de découvert pour le client âgé de moins de 18 ans et sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Epargne Loire-Centre.

(12) Si fourniture d'une 2<sup>e</sup> carte au choix, parmi les cartes disponibles : 50 % du prix unitaire de la carte facturés en supplément.

(13) Si client professionnel titulaire d'un forfait Labelis, Libre Convergence, Franchise & Vous ou Vitilis, destiné à son activité professionnelle et d'un compte de dépôt destiné à ses opérations à titre privé. La notion de client professionnel s'entend des entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, viticulteurs, âgés d'au moins 18 ans.

## FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles<sup>(1)</sup>

Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique <sup>(2)</sup> ou Visa Electron Sensea <sup>(3)</sup>	Visa Classic <sup>(4)</sup> ou Visa Classic IZICARTE <sup>(5)</sup> Débit Immédiat ou Débit Différé	Visa Premier <sup>(4)</sup> ou Visa Premier IZICARTE <sup>(5)</sup> Débit Immédiat ou Débit Différé
---	---	---

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet<sup>(6)</sup>, téléphone fixe<sup>(7)</sup>, téléphone mobile<sup>(7)</sup>, SMS<sup>(7)</sup>, etc.)<sup>(8)</sup> : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier<sup>(9)</sup>
- Les services EPARFIX et EPARPLUS
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé<sup>(10)</sup>
- Assurance sur compte (protection en cas de perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers d'identité et vol des clés)<sup>(11)</sup>

Formule Famille <sup>(12)</sup>	14,85 €/mois	20,15 €/mois
Formule Individuelle <sup>(13)</sup>	9,50 €/mois	14,85 €/mois
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans	50 % de réduction	
Formule Individuelle Jeunes Mineurs	50 % de réduction	
Professionnels <sup>(14)</sup>	50 % de réduction	

(1) Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les « parents » composant la famille. En cas de 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> carte Visa Premier pour les parents, application en sus de la cotisation de 3 euros/mois/carte Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Arrêt de commercialisation depuis 02/2021.

(4) Les cartes Visa Classic sont commercialisées auprès des mineurs à partir de 16 ans avec accord parental. Les cartes Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(5) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(6) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

(7) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(8) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

(9) Les chèquiers ne sont pas commercialisés auprès des mineurs.

(10) Aucune autorisation de découvert pour le client âgé de moins de 18 ans et sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Epargne Loire-Centre.

(11) L'Assurance sur Compte est un contrat de BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° B 350.663.860. Entreprise régie par le Code des Assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(12) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint...). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge.

(13) Si fourniture d'une 2<sup>e</sup> carte au choix, parmi les cartes disponibles : 50 % du prix unitaire de la carte facturés en supplément.

(14) Si client professionnel titulaire d'un forfait Labelis, Libre Convergence, Franchise & Vous ou Vitilis, destiné à son activité professionnelle et d'un compte de dépôt destiné à ses opérations à titre privé. La notion de client professionnel s'entend des entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, viticulteurs, âgés d'au moins 18 ans.

## FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles<sup>(1)</sup>

Cartes bancaires disponibles <sup>(1)</sup>	Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique <sup>(2)</sup> ou Visa Electron Sensea <sup>(3)</sup>	Visa Classic <sup>(4)</sup> ou Visa Classic IZICARTE <sup>(5)</sup> Débit immédiat ou Débit différé	Visa Premier <sup>(4)</sup> ou Visa Premier IZICARTE <sup>(5)</sup> Débit immédiat ou Débit différé	Visa Platinum <sup>(4)</sup> ou Visa Platinum IZICARTE <sup>(5)</sup> Débit Différé	Visa Infinite <sup>(4)</sup> Débit différé
---	---	---	---	---	--

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet<sup>(6)</sup>, téléphone fixe<sup>(7)</sup>, téléphone mobile<sup>(7)</sup>, SMS<sup>(7)</sup>, etc.)<sup>(8)</sup> : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier<sup>(9)</sup>
- Les services EPARFIX et EPARPLUS
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour +
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé<sup>(10)</sup>
- Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé
- Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, Perte et vol des papiers d'identité et vol des clés)<sup>(11)</sup>

Formule Famille <sup>(12)</sup>	28,60 €/mois	36,05 €/mois	46,65 €/mois
Formule Individuelle <sup>(13)</sup>	21,20 €/mois	26,50 €/mois	37,10 €/mois
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans	50 % de réduction		
Formule Individuelle Jeunes Mineurs	50 % de réduction		
Professionnels <sup>(14)</sup>	50 % de réduction		

(1) Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les « parents » composant la famille. En cas de 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> carte Visa Premier, carte Platinum et carte Infinite pour les parents, application en sus de la cotisation de 3 euros/mois/carte. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Arrêt de commercialisation depuis 02/2021.

(4) La carte Visa Classic est commercialisée auprès des mineurs à partir de 16 ans avec accord parental. Les cartes Visa Premier, Visa Platinum et Visa Infinite ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(5) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(6) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

(7) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(8) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

(9) Les chèquiers ne sont pas commercialisés auprès des mineurs.

(10) Aucune autorisation de découvert pour le client âgé de moins de 18 ans et sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Epargne Loire-Centre.

(11) L'Assurance sur Compte est un contrat de BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° B 350.663.860. Entreprise régie par le Code des Assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(12) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint...). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge.

(13) Si fourniture d'une 2<sup>e</sup> carte au choix, parmi les cartes disponibles : 50 % du prix unitaire de la carte facturés en supplément.

(14) Si client professionnel titulaire d'un forfait Labelis, Libre Convergence, Franchise & Vous ou Vitilis, destiné à son activité professionnelle et d'un compte de dépôt destiné à ses opérations à titre privé. La notion de client professionnel s'entend des entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, viticulteurs, âgés d'au moins 18 ans.





## > ENJOY - ARRÊT COMMERCIALISATION DEPUIS 11/2023

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants :

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique\*

La tenue de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique

Un chéquier (sur demande)\*

Labonnement à des services de banque à distance (Internet<sup>(1)</sup>, téléphone fixe<sup>(2)</sup>, téléphone mobile<sup>(2)</sup>, SMS<sup>(2)</sup>, etc.)<sup>(3)</sup> : Direct Ecureuil

Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)\*

Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne\*, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement international)

L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass\*

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle

Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)\*

Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet\*

Les prestations suivantes liées à la carte Visa Classic :

- l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne\*,
- la réédition/réactivation du code confidentiel,
- les frais d'opposition (blocage) de la carte\*,
- la re-fabrication de la carte avant échéance,
- les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur Internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte - sous réserve de commercialisation).

2,00 €/mois  
soit 24,00 €/an

\* Services gratuits à l'unité.

(1) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné

## > TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY - arrêt commercialisation depuis 11/2023

La réalisation de ces opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

### OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

#### Tenue de compte

- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN<sup>(1)</sup> ..... 5,00 €

### VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

#### Émission de virements SEPA<sup>(1)</sup>

Frais par virement vers une autre banque

- Frais par virement occasionnel vers une autre banque ..... 5,00 €

Autres opérations

- Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement ..... 5,00 €

#### Prélèvements SEPA/TIPSEPA<sup>(1)</sup>

Émission de prélèvement pour alimenter un compte Caisse d'Épargne à partir d'un compte détenu dans un autre établissement

- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis ..... 5,00 €

## > OFFRES SATELLIS

### SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services<sup>(2)</sup> réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de Paiement<sup>(3)</sup>), le Service Opposition<sup>(3)</sup>, Satellis Assurance<sup>(3)</sup>, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier destiné au gestionnaire et une carte de retrait nationale ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

#### Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie

Carte Equilibra interbancaire ou carte Nomea <sup>(4)</sup> - Carte Equilibra sans code	3,00 €/mois soit 36,00 €/an
Carte Visa Electron Sensea (cette carte n'est plus commercialisée)	4,15 €/mois soit 49,80 €/an
Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	4,15 €/mois soit 49,80 €/an

## > OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est composée<sup>(5)</sup> d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert, ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (Internet<sup>(6)</sup>, téléphone fixe<sup>(7)</sup>, téléphone mobile<sup>(7)</sup>, SMS<sup>(7)</sup>, etc.)<sup>(8)</sup>, fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique).

#### Cotisation à une offre groupée de services

Sans carte de paiement	<b>Gratuit</b>
Visa Electron Sensea (cette carte n'est plus commercialisée)	1,00 €/carte/mois
Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	1,00 €/carte/mois

(1) Opération effectuée par un téléconseiller.

(2) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Arrêt de commercialisation depuis 10/2019.

(5) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.

(6) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

(7) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(8) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

## > OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)<sup>(1)</sup>
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA (hors virement SEPA instantané) dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet<sup>(2)</sup>, téléphone fixe<sup>(3)</sup> téléphone mobile, SMS<sup>(3)</sup>, etc.)<sup>(4)</sup> ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Abonnement à des produits offrant un système d'alertes sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de Relevés d'Identités Bancaires
- Un changement d'adresse une fois par an

1,00 €/mois  
soit 12,00 €/an

- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte<sup>(5)</sup> ..... **16,50 €/mois**
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du Code monétaire et financier..... **4,00 €/opération dans la limite du plafonnement mensuel spécifique de l'OCF à 16,50 €/mois**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision<sup>(6)</sup>
  - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 €..... **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €<sup>(7)</sup>**
  - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 €..... **6,00 €/rejet<sup>(7)</sup>**

**dans la limite du plafonnement mensuel spécifique de l'OCF à 16,50 €/mois<sup>(8)</sup>**

## > FORFAIT SCI PATRIMONIALE

Le Forfait SCI Patrimoniale comprend un compte courant, l'exonération des commissions de mouvement et des frais de tenue de compte\*, un relevé de compte mensuel, un chéquier, une cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance Moyens de Paiement) et un abonnement à des services de Banque à Distance (Direct Ecureuil).

- Cotisation à l'offre groupée de services Forfait «SCI Patrimoniale»..... **7,48 €/mois**

\* Les frais de tenue de compte pour les clients non titulaires de l'offre groupée de services sont de 19,09 €/an.

(1) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire : 50% du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(2) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

(3) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(4) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

(5) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition.

(6) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et téléversements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

(7) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(8) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.



## OFFRES QUI NE SONT PLUS COMMERCIALISÉES

### SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

Cotisation à une offre groupée de service (mensuelle) <sup>(1)</sup>	Sensea Jeune/ Visa Electron Sensea	Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	Visa Classic <sup>(2)</sup> ou Visa Izicarte Classic <sup>(3)</sup> à débit immédiat	Visa Classic ou Visa Izicarte Classic <sup>(3)</sup> à débit différé	Visa Premier <sup>(2)</sup> ou Visa Izicarte <sup>(3)</sup> Premier	Visa Platinum <sup>(2)</sup> ou Visa Izicarte <sup>(3)</sup> Platinum	Visa Infinite <sup>(2)</sup>
--	------------------------------------	---	--	--	---	---	------------------------------

#### Une carte au choix

Tarif standard	9,45 €	9,45 €	9,45 €	9,30 €	Débit différé 16,40 € Débit immédiat 16,95 €	22,85 €	33,90 €
Carte supplémentaire sur compte joint (de gamme identique ou inférieure à celle existante)	+1,15 € /mois	+1,15 € /mois	+1,15 € /mois	+1,15 € /mois	Débit différé & immédiat 4,80 €/mois	+8,55 € /mois	+13,55 € /mois

18/25 ans - 50 %

#### Des services inclus dans le socle :

- Compte de dépôt (simple ou joint)
- Tenue de compte
- Relevé de compte numérique (ou papier)
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance sur Compte formule Individuelle ou formule Famille<sup>(4)(5)(6)</sup>)
- Une autorisation de découvert<sup>(7)</sup>
- Un abonnement à des services de banque à distance (Internet<sup>(8)</sup>, téléphone fixe<sup>(9)</sup>, téléphone mobile<sup>(9)</sup> SMS<sup>(8)</sup>, etc.)<sup>(10)</sup>
- Un service d'épargne automatique
- Chéquier<sup>(7)</sup>
- Un forfait de 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)<sup>(11)</sup>

#### Avantages couples et offres supplémentaires

Votre 2 <sup>ème</sup> Bouquet Liberté (carte de même niveau ou de niveau inférieur) ou celui de votre conjoint :	50 % de réduction <sup>(12)</sup>
La carte Visa Classic détenue hors offre	50 % de réduction sur le tarif unitaire
La carte Visa Premier détenue hors offre	50 % de réduction sur le tarif unitaire
Professionnels <sup>(13)</sup>	50 % de réduction

(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

(2) Les cartes Visa Classic sont commercialisées auprès des mineurs à partir de 16 ans avec accord parental. Les cartes Visa Premier, Platinum et Infinite ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte en formule Famille, une facturation complémentaire de 18 €/an soit + 1,50 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.

(6) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.

(7) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(8) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

(9) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(10) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

(11) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, Cartes.

(12) Réduction sur la cotisation hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.

(13) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un forfait de compte courant, destiné à leur activité professionnelle.



## SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels)

SERVICES « DU QUOTIDIEN »	
	Tarif mensuel à l'unité
Retraits déplacés illimités par carte	1,24 €
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Fin de commercialisation depuis le 12/06/2017	1,24 € <b>12/25 ans -50 %</b>
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	4,00 € <b>12/25 ans -50 %</b>
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	16,00 €
Opérations courantes illimitées <sup>(1)</sup>	2,80 €
Exonération d'agios (franchise d'agios de 10,00 €/trimestre <sup>(1)</sup> )	1,70 €
Coffre-fort numérique <sup>(1)</sup>	1,24 € <b>18/25 ans Gratuit</b>
AlertEcuireuil Formule Individuelle	2,60 € <b>12/25 ans Gratuit</b>
AlertEcuireuil Formule Famille <sup>(1)</sup>	4,15 €
e-Carte Bleue <sup>(1)</sup>	1,04 €

SERVICES « ASSURANCES » <sup>(2)(3)</sup>		Tarif annuel <sup>(4)</sup>
Protection Juridique		Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 1		Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 2		Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 1		Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 2		Nous consulter
Assurance sur Epargne		Nous consulter
<b>1 service</b> <b>5 % de remise</b> <b>sur le prix à l'unité</b>	<b>2 services</b> <b>7 % de remise</b> <b>sur leur prix à l'unité</b>	<b>3 services</b> <b>10 % de remise</b> <b>sur leur prix à l'unité</b>

(1) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(2) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(3) Protection Juridique, Sécur'Média, Assurance sur Epargne sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

(4) La 1<sup>ère</sup> mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.



## SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS ET SATELLIS INTÉGRAL

Cotisation <sup>(1)</sup> à une offre groupée de services	Satellis Essentiel <sup>(5)</sup>	Satellis Essentiel Assurances <sup>(6)</sup>	Satellis Intégral <sup>(6)</sup>
Carte Visa Electron Sensea <sup>(2)</sup>	10,05 €/mois soit 120,60 €/an	11,00 €/mois soit 132,00 €/an	-
Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	10,05 €/mois soit 120,60 €/an	11,00 €/mois soit 132,00 €/an	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic ou Visa Classic Izicarte <sup>(3)</sup> à débit immédiat	10,05 €/mois soit 120,60 €/an	11,00 €/mois soit 132,00 €/an	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Classic ou Visa Classic Izicarte <sup>(3)</sup> à débit différé	9,85 €/mois soit 118,20 €/an	10,90 €/mois soit 130,80 €/an	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte <sup>(3)</sup> à débit immédiat	-	-	18,20 €/mois soit 218,40 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte <sup>(3)</sup> à débit différé	-	-	18,20 €/mois soit 218,40 €/an
Carte Visa Infinite <sup>(4)</sup>	-	-	33,90 €/mois soit 406,80 €/an

## FUTEO ET SOLUTION 16/17

Cotisation à une offre groupée de services	Futeo <sup>(7)</sup>	Solution 16/17 <sup>(8)</sup>
Carte Visa Electron Sensea <sup>(2)</sup>	-	4,45 €/mois
Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	-	4,45 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic	4,45 €/mois	-

(1) Demi-tarif pour les Jeunes de 18 à 25 ans.

(2) Arrêt de commercialisation depuis 02/2021.

(3) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(4) Non commercialisée auprès des mineurs.

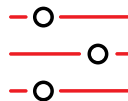
(5) Tarifs des offres souscrites avant le 01/06/2007, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.

(6) Tarifs des offres souscrites avant le 02/10/2010, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.

(7) Tarifs des offres souscrites avant le 01/05/2014, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.

(8) Tarifs des offres souscrites avant le 30/06/2014, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.

# 5 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



## > COMMISSION D'INTERVENTION

- Par opération ..... **8,00 €**  
**dans la limite d'un plafond mensuel de 80,00 €**

Pour les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF) :

- Par opération ..... **4,00 €**
- Dans la limite d'un plafond mensuel de ..... **16,50 € relatif aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte**

Pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF :

- Par opération ..... **8,00 €**
- Dans la limite d'un plafond mensuel de ..... **25,00 € relatif aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte**

Pour les bénéficiaires des Services Bancaires de Base :

- Par opération ..... **4,00 €**
- Dans la limite d'un plafond mensuel de ..... **20,00 €**



### Commission d'intervention





Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



### À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (page 19 et 24). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 06).

## > OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur<sup>(1)</sup>  ..... **10 % du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 85,00 €)**
- Frais par Saisie-attribution  / Frais par Saisie conservatoire ..... **126,00 €**
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple)  ..... **13,10 €**
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi en LRAR)  ..... **25,85 €**



### À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

(1) Ces frais ne sont pas soumis à la TVA.

## INCIDENTS DE PAIEMENT

### INCIDENTS LIES AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision **LA** (maximum 1 par jour) .. **10,50 €<sup>(1)</sup>**

#### Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
  - Chèque inférieur ou égal à 50,00 € ..... **22,00 €/rejet<sup>(2)</sup>**
  - Chèque supérieur à 50,00 € ..... **42,00 €/rejet<sup>(2)</sup>**

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €



#### Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ..... **25,00 €**
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction.. **15,10 €/lettre**

### INCIDENTS LIES AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour) ..... **8,00 €<sup>(3)</sup>**



#### Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

- Frais de rejet de prélèvement **LA** pour défaut de provision<sup>(4)</sup>
    - Prélèvement inférieur à 20,00 € ..... **Montant de l'opération**
    - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € ..... **12,00 €/rejet<sup>(2)</sup>**
- Frais dans la limite d'un plafond de ..... **200,00 €/mois**

- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision<sup>(4)</sup> pour les clients détenteurs de l'OCF :
    - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 € ..... **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €**
    - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € ..... **6,00 €/rejet<sup>(2)</sup>**
- Frais dans la limite d'un plafond de ..... **16,50 €/mois<sup>(5)</sup>**

#### Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision ..... **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ..... **Gratuit**

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.

### INCIDENTS LIES AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte **LA** par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif ..... **Gratuit**
- Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à incident de paiement par carte ..... **20,00 €**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ..... **46,50 €**
- Frais pour contestation abusive sur opération carte ..... **44,00 €/opération**

\* DAB : Distributeur Automatique de Billets.

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet. (2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. Voir définition et tarification en page 23. (3) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet. (4) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et télétransmissions et aux prélèvements liés à une échéance de prêt. (5) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.



- Frais de radiation d'inscription pour usage abusif carte .....36,50 €
- Frais de capture d'une carte pour usage abusif par le titulaire,  
par un commerçant ou par un DAB\* d'une autre banque ..... 141,00 €

## > PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte<sup>(1)</sup>  
pour les clients détenteurs de l'OCF ..... **Plafonnement à 16,50 €/mois**
- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte<sup>(1)</sup> pour les clients  
identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3  
et R. 312-4-3 du code monétaire et financier ..... **Plafonnement à 25,00 €/mois**

# 6 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

## > DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs ..... **4,25 €/trimestre<sup>(2)</sup>**



### À SAVOIR

Non compris dans le TAEG **LA**, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

### AUTORISATION DE DÉCOUVERT<sup>(3)(4)(5)</sup>

- Autorisation de découvert permanente (durée indéterminée) ..... **Nous consulter**  
- Frais de mise en place et de gestion **18/25 ans -50 %** ..... **17,15 €/an**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 500,00 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur **LA** de 14,00 %, le TAEG<sup>(6)</sup> ressort à 14,92 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Autorisation de découvert ponctuelle (durée déterminée)  
- Intérêts débiteurs au taux de ..... **Nous consulter**  
- Frais de gestion ..... **Gratuit**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 500,00 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 14,00 %, le TAEG<sup>(6)</sup> ressort à 14,92 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation sera indiqué sur vos relevés de compte.

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(2) Le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour un encours débiteur moyen sur le trimestre < 400,00 €, que le découvert soit autorisé ou non. Le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs ne s'applique pas dans le cas de détention du service exonération des intérêts débiteurs ou franchise d'agios, ni pour les clients détenteurs d'OCF ou SBB.

(3) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(4) Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.

(5) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence.

(6) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R.314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

## DÉCOUVERT<sup>(1)</sup>

- Découvert non autorisé
  - Intérêts débiteurs au taux de..... **Nous consulter**

### Autres services

- Service franchise d'agios..... **1,70 €/mois**  
(service permettant de bénéficier d'une exonération des agios **IA** à concurrence du montant de la franchise défini dans les Conditions Particulières spécifiques à ce service)
- Exonération des intérêts débiteurs  
(service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)
  - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00 €..... **3,50 €/mois**
  - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00 €..... **6,60 €/mois**

## > CRÉDITS À LA CONSOMMATION<sup>(2)</sup>

### CRÉDIT RENOUELABLE

- Teoz<sup>(3)(4)(5)</sup> Izicarte<sup>(4)(5)</sup>

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des produits de BPCE Financement<sup>(5)</sup> qui en fixe les conditions tarifaires.

### PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur annuel..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) **18/25 ans - 50%**..... **1,10 %/prêt**
  - Minimum..... **80,00 €**
  - Maximum..... **300,00 €**
- Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1,00 € par jour
  - Frais de dossier..... **Gratuit**

### AUTRES SERVICES

- Location avec Option d'Achat<sup>(6)</sup>..... **Nous consulter**
- Location Longue Durée<sup>(6)</sup>..... **Nous consulter**

## > CRÉDITS IMMOBILIERS<sup>(7)</sup>

### PRÊTS IMMOBILIERS

- Taux débiteur annuel..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **Nous consulter**
- Prêt à l'Accession Sociale (PAS)
  - Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **1,00 %**
  - Maximum..... **500,00 €**
- Prêt à taux zéro
  - Frais de dossier..... **Gratuit**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(2) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Téoz n'est plus commercialisé.

(4) Accessible à partir de 18 ans.

(5) Sous réserve d'acceptation du dossier par BPCE Financement, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(6) La Location Longue Durée est un produit de BPCE LEASE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

(7) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse d'Épargne locale, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt.

## > GARANTIES<sup>(1)</sup>

### FRAIS DE GARANTIES

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
<ul style="list-style-type: none"><li>Frais de prise de garantie</li><li>Cautions Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)</li><li>Gage sur véhicule</li><li>Gage sur autre bien ou autre objet</li><li>Nantissement de compte ou de créance interne</li><li>Nantissement de compte ou de créance externe</li></ul>	Nous consulter - - <b>Gratuit</b> 80,00 €	Nous consulter 50,00 € 50,00 € <b>Gratuit</b> 80,00 €
<ul style="list-style-type: none"><li>Frais de levée de garantie</li><li>Mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement de greffe de notaire) 18/25 ans -50 %</li><li>Mainlevée autres garanties 18/25 ans -50 %</li></ul>	115,00 € 115,00 €	- 115,00 €

### AUTRES OPÉRATIONS

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
<ul style="list-style-type: none"><li>Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif</li></ul>	<b>Gratuit</b>	-

## > ASSURANCE

- Assurance Emprunteur<sup>(2)</sup> ..... **Nous consulter**



### À SAVOIR

L'assurance Emprunteur est liée au crédit : la banque peut en faire une condition d'octroi du crédit.

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit<sup>(3)</sup>.

(1) Hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes.


(2) Contrat assuré part BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.


# 7 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

## OUVERTURE/CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE DE COMPTE ET DE GESTION

- Ouverture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA ou PEA PME)..... **Gratuit**
- Ouverture Plan Epargne en Actions (PEA) ou Plan Epargne en Actions dédié aux PME (PEA PME) .. **Gratuit**
- Frais de tenue de compte d'épargne inactif<sup>(1)(2)</sup> ..... **30,00 €/an**
- Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA PME inactifs<sup>(2)</sup> ... **Droits de garde<sup>(3)</sup> **
- Clôture (hors transfert et succession) d'un PEA ou PEA PME ou d'un CTO ..... **50,00 €**

## TRANSFERT

- Transfert CEL vers une autre banque ..... **104,00 €**
- Transfert PEL vers une autre banque ..... **104,00 €**
- Transfert PEP vers une autre banque ..... **104,00 €**
- Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque ..... **Dans la limite d'un plafond de 150,00 €**
  - Titres cotés ..... **15,00 €/ligne**
  - Titres non cotés ..... **50,00 €/ligne**
- Transfert Compte-Titres  Ordinaire vers une autre banque ..... **150,00 €**
- Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**
- Transfert titres nominatifs purs (par ligne de titre) ..... **20,00 €**

## > ÉPARGNE BANCAIRE

### RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

Selon périodicité	Papier	Électronique
Trimestrielle, semestrielle, annuelle	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Autre périodicité (par relevé supplémentaire)	<b>2,65 €</b>	<b>2,65 €</b>

### RETRAIT D'ESPÈCES SUR COMPTE EPARGNE DANS UNE AUTRE CAISSE D'EPARGNE

- Délivrance et mise à disposition d'un accréditif ..... **Gratuit**
- Retrait avec accréditif<sup>(4)</sup> ..... **Gratuit**
- Retrait sans accréditif<sup>(4)</sup> (nécessite l'appel de votre Caisse d'Epargne) ..... **5,00 €/opération**



#### Accréditif

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Epargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Epargne.

### AUTRES SERVICES

- Eparfix, Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique ..... **Gratuit**
- Frais d'attestation plus-value sur titres
  - dernier exercice ..... **Gratuit**
  - exercice antérieur ..... **55,80 €**

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 6/12, Grand Format, Grand Prix, Ecureuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Epargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Epargne Logement.

## > PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

### COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

#### Droits de Garde/Frais de tenue de compte (prélevés trimestriellement)

• Titres Groupe uniquement .....	7,50 €/trimestre/compte
• Titres hors Groupe	
- Commission proportionnelle <sup>(1)</sup> .....	0,10 %/trimestre
- Commission fixe par ligne (en supplément de la commission proportionnelle <sup>(1)</sup> ) .....	1,25 €/trimestre
- Minimum de perception .....	8,75 €/trimestre
- Maximum de perception .....	72,50 €/trimestre
• Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et d'autres valeurs <sup>(2)</sup>	
- Minimum de perception .....	16,25 €/trimestre
- Maximum de perception .....	72,50 €/trimestre



#### Droits de Garde/Frais de tenue de compte

Les Droits de Garde/Frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

#### Frais de transaction

- Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

	Par Internet <sup>(3)</sup>	En agence ou par téléphone <sup>(4)</sup>
<b>Ordre exécuté</b>		
Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50 %	1,20 %
Commission fixe par transaction	Gratuit	Gratuit
<b>Ordre non exécuté, annulé, tombé</b>	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères ..... [Nous consulter](#)

#### Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)<sup>(5)</sup>

##### Souscriptions

- Souscription OPC réseau Caisse d'Épargne ..... [Nous consulter](#)
- Souscription OPC autres établissements

	Par Internet <sup>(3)</sup>	En agence ou par téléphone <sup>(4)</sup>
Taux de courtage sur le montant de la transaction	0,50 %	1,20 %
Maximum de perception	30,00 € + frais d'émetteur	

##### Cessions ou rachats

- Rachat OPC réseau Caisse d'Épargne hors fonds à formule ..... **Gratuit**
- Rachat avant échéance de fonds à formule ..... [Nous consulter](#)
- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse ..... [Nous consulter](#)



#### À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

(1) Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au dernier jour du trimestre précédent, calculé par tranche, en fonction du barème indiqué. (2) Cumul de la tarification Titres Groupe uniquement et Titres hors Groupe. (3) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès. (4) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur. (5) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

## PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA PME)

### Droits de Garde (DDG)/Frais de tenue de compte (prélevés trimestriellement)

Dans le cas de portefeuilles mixtes, un plafond de perception s'applique par catégorie de valeurs et le montant maximum des DDG est égal à la somme des plafonds des catégories de valeurs (Valeurs Groupe et Valeurs Hors Groupe)


Les montants sont indiqués en € TTC	Valeurs Groupe	Valeurs hors Groupe
Commission <sup>(1)</sup> proportionnelle <sup>(2)</sup> appliquée sur la valoriation du portefeuille par type de ligne	0,075 %/trimestre	0,10 %/trimestre
Commission <sup>(1)</sup> fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission <sup>(1)</sup> proportionnelle <sup>(2)</sup> )	1,00 €/trimestre	1,25 €/trimestre
Maximum de perception <sup>(3)</sup>	7,50 €/trimestre	62,50 €/trimestre



### À SAVOIR

Les droits de garde (frais de tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

### Frais de transaction

	Par Internet <sup>(5)</sup>	En agence ou par téléphone <sup>(6)</sup>
Opérations sur organisme de placement collectif (OPC) <sup>(4)</sup> Taux de courtage sur le montant de la transaction	0,50 %	1,20 %
Ordre de Bourse  Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50 %	1,20 %

• Maximum de perception (uniquement sur OPC)..... **30,00 € + frais d'émetteur**

### AUTRES OPÉRATIONS

• Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique ..... **Gratuit**

### AUTRES SERVICES

• Bourse Esprit Écureuil

Forfait Trois services :

- Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices ..... **12,00 €/an**

Services à l'unité :

- Service Abonnement..... **Gratuit**

- Service « Assurance Moins-Values »<sup>(7)</sup> ..... **7,00 €/an**

- Service « Prise de bénéfices » ..... **10,00 €/an**

• Direct Ecureuil Service Bourse ..... **Gratuit**

### > SERVICES DE GESTION PRIVÉE

• Étude patrimoniale « Scan Patrimoine » ..... **Nous consulter**

### > ASSURANCE VIE, CONTRAT DE CAPI, PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE INDIVIDUEL

..... **Nous consulter**

### > GESTION SOUS MANDAT<sup>(8)</sup>

..... **Nous consulter**

### > PARTS SOCIALES

• Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales quel que soit le support de détention ..... **Gratuit**

(1) Les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur (20 % à la date d'édition de la brochure).

(2) Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au dernier jour du trimestre précédent, calculé par tranche, en fonction du barème indiqué.

(3) Pour les PEA et PEA/PME mixtes, le maximum de perception est de 70,00 €/trimestre et s'applique sur la totalité des commissions (proportionnelle + fixe/ligne).

(4) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion.

(5) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

(6) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Gestion assurée par VEGA INVESTMENT MANAGERS.

# 8 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Caisse d'Épargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 004 526. L'immatriculation Caisse d'Épargne peut être contrôlée sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr).

## > VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **Garanties Santé<sup>(1)</sup>** ..... [Nous consulter](#)  
Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.
- **Garantie des Accidents de la Vie<sup>(1)</sup>** ..... [Nous consulter](#)  
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.
- **SECUR' Obsèques<sup>(2)</sup>** ..... [Nous consulter](#)
- **SECUR' Famille 2<sup>(2)</sup>** ..... [Nous consulter](#)  
Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.
- **SECUR'Urgence<sup>(3)</sup>** ..... [Nous consulter](#)  
Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 € en 48h, et ce, à la personne de votre choix.
- **Assistance Vie<sup>(4)</sup>** ..... [Nous consulter](#)  
Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.
- **Start'Expat<sup>(5)</sup>** ..... [Nous consulter](#)  
Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale qui propose des garanties de santé, de prévoyance et sur la responsabilité civile.

## > ASSURER VOS BIENS

- **Assurance Auto<sup>(1)</sup>** ..... [Nous consulter](#)
- **Assurance 2 Roues<sup>(1)</sup>** ..... [Nous consulter](#)
- **Assurance Habitation<sup>(1)</sup>** ..... [Nous consulter](#)
- **Télésurveillance<sup>(6)</sup>** ..... [Nous consulter](#)
- **SECUR'Média<sup>(1)</sup>** ..... [Nous consulter](#)  
Contrat unique pour assurer la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.  
Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.
  - **SECUR'Média Individuelle**
    - Formule 1 ..... [Nous consulter](#)
    - Formule 2 ..... [Nous consulter](#)
  - **SECUR'Média Famille**
    - Formule 1 ..... [Nous consulter](#)
    - Formule 2 ..... [Nous consulter](#)

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie. Entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Contrat assuré par CNP Assurances. Entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Association de Services des Français de l'Étranger confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.

(6) Prestation assurée par IMA Protect.

## > VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- Assurance Protection Juridique<sup>(1)</sup> ..... **Nous consulter**  
Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions limites et exclusions des engagements contractuels).

## > ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- Assurance sur Epargne<sup>(1)</sup> ..... **27,00 €/an**  
En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Epargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix.

## > PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

- Assurance sur Compte<sup>(1)</sup>

Contrat destiné à vous indemniser des pertes pécuniaires occasionnées par un vol d'espèces, de clés, perte, vol ou destruction de papiers officiels ainsi que perte ou vol des moyens de paiement.

- Formule individuelle ..... **36,00 €/an**
- Formule Famille ..... **57,60 €/an**



## > OFFRES QUI NE SONT PLUS COMMERCIALISÉES

- Assurance Mobile<sup>(1)</sup> ..... **35,60 €/an avec mensualisation de la prime**
- Assurance Mobile<sup>(1)</sup> ..... **32,59 €/an sans mensualisation de la prime**
- Protection juridique<sup>(1)</sup> offre souscrite avant le 24/03/2014 ..... **Nous consulter**
- Protection juridique<sup>(1)</sup> offre souscrite jusqu'au 20/11/2021 ..... **Nous consulter**
- Sécur Famille<sup>(2)</sup> ..... **Nous consulter**
- Garantie Urgence<sup>(3)</sup> ..... **Nous consulter**
- Satellis Protection<sup>(1)</sup> ..... **Nous consulter**
- Satellis Juri-Protection<sup>(1)</sup> ..... **Nous consulter**
- Ecureuil Solution Obsèques<sup>(3)</sup> ..... **Nous consulter**
- Garantie Famille<sup>(3)</sup> ..... **Nous consulter**
- Prévoyance du Locataire<sup>(3)</sup> ..... **Nous consulter**
- Assurance Moyens de Paiement<sup>(1)(4)</sup> ..... **18,30 €/an**
- Service Opposition<sup>(1)(4)</sup> ..... **22,00 €/an**
- Satellis Assurance<sup>(1)(5)</sup> ..... **15,70 €/an**
- Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA<sup>(1)</sup> ..... **13,20 €/an**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Contrat assuré par CNP Assurances. Entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Assurance Moyens de Paiement et service Opposition arrêtés en vente unitaire au 1<sup>er</sup> juin 2022, mais restent intégrés dans des offres groupées de services.

(5) Satellis Assurance arrêtée en vente unitaire au 1<sup>er</sup> juin 2022, puis résiliation des contrats à l'échéance.



# 9 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

## > FRAIS DE SUCCESSION

Ouverture du dossier : calculés en fonction du montant des avoirs et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors Assurance vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

**Produits détenus par le défunt : Assurance vie<sup>(1)</sup> et non vie, Contrat de capitalisation, Crédits, Concours divers (caution, compte débiteur), Titres (compte-titres, PEA), PEL (non échue), Compte professionnel, Coffres, Coffre Fort Numérique.**

Tarifs	
Détention d'aucun ou d'un de ces produits	1,00 % du montant des avoirs Min : 70,00 € Max : 350,00 €
Détention d'au moins deux de ces produits	1,50 % du montant des avoirs Min : 150,00 € Max : 750,00 €

- Paiement de factures à la demande des ayants droit (hors Pompes Funèbres)..... **9,50 €/facture**
- Succession internationale ..... **75,00 €**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant ..... **Gratuit**
- Frais annuel pour dossier non réglé, avec date d'ouverture > 1 an..... **70,00 €<sup>(2)</sup>**
- Frais d'arrêté de compte pour liquidation de communauté..... **55,00 €/personne**  
(la communauté inclut les comptes simples du défunt ainsi que 50 % des comptes joints)

## > AUTRES PRESTATIONS

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
• Réédition de tableau d'amortissement	26,50 €	-
• Réédition de tableau d'amortissement depuis l'application mobile	13,25 €	-
• Attestations diverses sur crédit en cours <b>18/25 ans -50 %</b>	21,30 € /attestation	-
• Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (hors substitution/résiliation assurance emprunteur)		
- avenant simple du contrat (modification de la date de prélèvement, de garantie...)	175,00 €	-
- avenant complexe du contrat (transfert de prêt sur un autre objet, avenant combinatoire...)	360,00 €	-
• Frais de demande de mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement, de greffe, de notaire...)	115,00 €	-
• Frais de mainlevée autres garanties	115,00 €	-
• Frais de modification du compte de prélèvement	15,75 €	-
• Réédition d'un contrat incluant un tableau d'amortissement (hors demande de remboursement anticipé effectif)	51,80 €	-

(1) Les contrats d'assurance vie sont pris en charge dans le cadre de la succession mais n'entrent pas dans l'assiette de calcul des frais de succession.

(2) En fonction de la nature du compte, les frais pourront être plafonnés conformément à l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier.

# 10 OPÉRATIONS INTERNATIONALES<sup>(1)</sup>



## > OPTION INTERNATIONALE<sup>(2)</sup>

	Formule 1 : Voyage 12/25 ans -50 %		Formule 2 : Séjour 12/25 ans -50 %		Formule 3 : Séjour + 12/25 ans -50 %	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités <sup>(5)</sup>	3/mois <sup>(4)(5)</sup>	Illimités <sup>(5)</sup>	4/mois <sup>(4)(5)</sup>	Illimités <sup>(5)</sup>	Illimités <sup>(4)(5)</sup>
Paiements par carte	Illimités <sup>(5)</sup>	10/mois <sup>(4)(5)</sup>	Illimités <sup>(5)</sup>	Illimités <sup>(4)(5)</sup>	Illimités <sup>(5)</sup>	Illimités <sup>(4)(5)</sup>
Virements	Illimités <sup>(7)</sup>	-	Illimités <sup>(7)</sup>	1/mois <sup>(6)</sup>	Illimités <sup>(7)</sup>	1/mois <sup>(6)</sup>
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois <sup>(3)</sup>		2 mois <sup>(3)</sup>		2 mois <sup>(3)</sup>	

## > CHANGE MANUEL

### ACHAT ET VENTE DE DEVISES<sup>(8)</sup>

• Commission de change.....	Cours en vigueur
• Commission de service forfaitaire .....	5,60 €
• Supplément commande < 100 € .....	3,05 €
• Supplément cessions < 50 € .....	3,05 €



#### À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



#### À SAVOIR

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessus selon le cours en vigueur.

(1) Opérations en devises hors euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 38).

(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes liées à ce compte.

(3) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour +.

(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(5) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(6) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(7) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

(8) Sous réserve de disponibilité des fonds.

## > OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE<sup>(1)</sup>

### RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISE<sup>(2)</sup>

	Frais par retrait d'espèces à un DAB <sup>(3)</sup> d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	2,90 %	2,90 %
Commission fixe	3,30 €	6,25 €

### PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISE

- Paiement par carte en euro dans la zone euro (la carte est émise par la banque)..... **Gratuit**
- Paiement par carte en devise (la carte est émise par la banque)
  - Commission proportionnelle ..... **2,90 %**
  - Minimum de perception ..... **0,30 €/transaction**

## > OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

### PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

- a - Commission de service ..... **1,00 %**
  - avec minimum de perception ..... **16,90 €**
  - avec maximum de perception ..... **70,00 €**
- b - Commission de change (si chèque en devise) ..... **0,50 %**
  - avec minimum de perception ..... **15,00 €**
  - avec maximum de perception ..... **70,00 €**
- a + b
  - avec minimum de perception ..... **31,90 €**
  - avec maximum de perception ..... **140,00 €**

### ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER<sup>(4)</sup>

#### Encaissement en "Crédit Après Encaissement"<sup>\*\*</sup> (avec un délai de 30 jours minimum)

- a - Commission de service ..... **1,00 %**
  - avec minimum de perception ..... **328,00 €**
  - avec maximum de perception ..... **398,00 €**
- b - Commission de change (si chèque en devise) ..... **0,50 %**
  - avec minimum de perception ..... **40,00 €**
  - avec maximum de perception ..... **70,00 €**
- a + b
  - avec minimum de perception ..... **368,00 €**
  - avec maximum de perception ..... **468,00 €**

#### Encaissement en "crédit Sauf Bonne Fin"<sup>\*\*</sup> (avec un délai de 10 jours)

- a - Commission de service ..... **1,00 %**
  - avec minimum de perception ..... **45,00 €**
  - avec maximum de perception ..... **140,00 €**
- b - Commission de change ..... **0,50 %**
  - avec minimum de perception ..... **40,00 €**
  - avec maximum de perception ..... **328,00 €**
- a + b
  - avec minimum de perception ..... **85,00 €**
  - avec maximum de perception ..... **468,00 €**
- Chèque étranger remis à l'encaissement impayé ..... **25,20 €**  
**+ frais de rejet de la banque étrangère**

- Émission d'un chèque de banque en devise ..... **35,90 €**

\* Disponibilité des fonds - Remise de chèque en euros payable dans l'U.E. en «crédit Sauf Bonne Fin» : les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence - Remise chèque en euros ou devises payables hors U.E. en «crédit Sauf Bonne Fin» : les fonds sont disponibles 14 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence - Remise chèque en euros ou devises payables à l'étranger en «Crédit Après Encaissement» : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par la Caisse d'Épargne.

(1) Opérations en devises hors euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 38).

(2) La commission proportionnelle s'ajoute à la commission fixe.

(3) DAB : Distributeur Automatique de Billets.

(4) Le choix d'encaissement en "crédit Sauf Bonne Fin" appartient à la Caisse d'Épargne, après étude du dossier.

## > VIREMENTS NON SEPA

### ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

#### Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

• a - Frais par virement .....	1,00 ‰
- avec minimum de perception .....	16,90 €
- avec maximum de perception .....	70,00 €
• b - Commission de change (si virement en devises) .....	0,50 ‰
- avec minimum de perception .....	15,00 €
- avec maximum de perception .....	70,00 €
• a + b	
- avec minimum de perception .....	31,90 €
- avec maximum de perception .....	140,00 €
• Frais forfaitaire pour la réalisation d'opérations internationales .....	20,00 €

### RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

#### Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

• a - Frais par virement .....	1,00 ‰
- avec minimum de perception .....	16,90 €
• b - Commission de change .....	0,50 ‰
- avec minimum de perception .....	15,00 €
• a + b	
- avec minimum de perception .....	31,90 €
• Attestation de virement international .....	16,50 €



#### À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



#### > OFFRES QUI NE SONT PLUS COMMERCIALISÉES

- Services retirés déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans)..... 1,20 €/mois

# 11 INFORMATIONS UTILES



## > POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

**ASSURANCE : 09 69 36 45 45<sup>(1)(2)</sup>**

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances.

**PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE : 09 69 36 39 39<sup>(1)</sup>**

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Épargne.

**ASSISTANCE TECHNIQUE : 09 69 39 29 52<sup>(1)</sup>**

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Épargne.

## > NOS PARTENAIRES/MENTIONS LÉGALES

### BPCE ASSURANCES IARD

Société Anonyme au capital de 61 996 212 € - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Paris 350 663 860 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

### BPCE FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 73 801 950 € - 439 869 587 RCS Paris - Siège social : 51, rue Bruneseau - 75013 Paris.

### BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

### CAPITOLE FINANCE-TOFINO

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 32 293 310 €, RCS Toulouse 433 952 918 - Siège social : 2839 La Lauragaise - 31670 Labège. Intermédiaire de crédit du bailleur BPCE Lease - BPCE LEASE Société Anonyme au capital de 354 096 074 € Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - 379 155 369 RCS de Paris.

### CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances, ayant son siège social au 4 promenade Coeur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux, enregistrée sous le N°341 737 062 et immatriculée au RCS de Nanterre.

(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(2) Numéro cristal concernant uniquement les contrats BPCE Assurances.

## IMA PROTECT

Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance),  
Siège social: 31 route de Gachet – CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 – Société par Actions Simplifiée au capital de 1.300 000 € - immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 422 715 458, Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31. Certification délivrée par le CNPP – www.cnpp.com.

## IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital social de 7 000 000 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances - 481 511 632 RCS Niort - tél. : +33 5 49 75 75 75 - Siège social : 118, avenue de Paris, CS 40000 -79033 Niort Cedex 9.

## MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. RCS de Paris sous le n° 352 807 549 - Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17.

## BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 188 932 730 €.  
Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS.  
RCS Paris N° 493 455 042.

## VEGA INVESTMENT MANAGERS,

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital social de 1 957 688,25 €. RCS Paris sous le n° 353 690 514, Siège social : 115 rue Montmartre - 75002 Paris

## > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Zone EEE** : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

**Zone SEPA** : SEPA (Single Euro Payments Area) :

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

**Zone EURO** : composée des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

# 12 RÉSOUDRE UN LITIGE



## > VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence est le premier interlocuteur privilégié** pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au **Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.**

PAR COURRIER	PAR INTERNET <sup>(1)</sup>	PAR TÉLÉPHONE <sup>(2)</sup>
Caisse d'Épargne Loire-Centre Service Relations Clientèle 36, allée Ferdinand de Lesseps CS 90657 37206 Tours Cedex	<a href="http://www.caisse-epargne.fr/loire-centre/votre-banque/reclamation-et-mediation/">www.caisse-epargne.fr/loire-centre/votre-banque/reclamation-et-mediation/</a>	09 69 36 27 38

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

## > VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Relations Clientèle, ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur de la consommation\* de la Caisse d'épargne Loire-Centre** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurance).

PAR INTERNET <sup>(1)</sup>	PAR COURRIER
<a href="http://www.lemediateur.fbf.fr">www.lemediateur.fbf.fr</a>	Médiateur de la consommation auprès de la Caisse d'Épargne Loire-Centre - CS 151 - 75422 Paris Cedex 09

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers – hors assurance-vie - (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc. Ce choix est définitif.

PAR INTERNET <sup>(1)</sup>	PAR COURRIER
<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET <sup>(1)</sup>	PAR COURRIER
<a href="http://www.mediation-assurance.org">www.mediation-assurance.org</a>	La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaires des litiges en ligne qui orientera votre demande : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>

\* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : [www.economie.gouv.fr/mediation-conso](http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso).

(1) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès. (2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils,  
prenez rendez-vous avec votre conseiller sur :

[www.caisse-epargne.fr/loire-centre](http://www.caisse-epargne.fr/loire-centre) \*



Pour être certain d'avoir la dernière version de la brochure tarifaire, n'hésitez pas à scanner ce QR CODE.



\* Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 474 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383.952.470. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 526.

Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 4501 2018 000 030 210 « transactions sur immeubles et fonds de commerce » délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret. Pour cette activité, l'établissement ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires. Garantie financière : C.E.G.C. 59 avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris.

Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE S.A. (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581\_03FWUB délivré par l'ADEME.

Crédit photos : graphicobsession - Imprimerie Prévost BBV (45) RCS 351 567 144 - DIRDEV 11/2023.